

## Lettre citoyenne N°003

### Article 1

#### **Lettre au Souverain : A la croisée des chemins**

Du rêve à la réalité en passant par le mythe, la dynamique d'un Bénin émergent traverse une zone de turbulence et le moteur du changement donne des signaux d'essoufflement critiques. A l'épreuve de la réalité politicienne et du réalisme politique, le rêve d'un Bénin émergent se mue progressivement en cauchemar et le mythe de la tolérance zéro face à la corruption laisse place à la désillusion avec la multiplication des compromis sulfureux sur le dos du contribuable Béninois.

Pourtant le train de la mondialisation siffle à nos portes avec l'irréversibilité de la construction d'un marché commun en Afrique de l'Ouest. Les objectifs du millénaire pour le développement nous interpellent et imposent une mutation profonde de la gouvernance économique du Bénin.

Le pays du consensus et du conciliabule politiques doit pouvoir avec conviction et engagement devenir un exemple de réussite économique. Mais à quand ce sursaut national ?

### Article 2

#### **Chronique du citoyen : De l'engagement citoyen à l'engagement politique**

**Loin d'être une parole d'évangile, cette chronique de prise de position de la Pascib a l'ambition de provoquer un débat transparent, démocratique et scientifique sur les nuances entre l'engagement citoyen et l'engagement politique ainsi que les passerelles possibles entre ces deux types d'engagement volontaire et militant au service du développement.**

Commençons d'abord par lever une équivoque : On ne peut pas représenter la société civile dans un gouvernement, quel qu'il soit. A partir du moment où un citoyen, quel que soient ses origines doctrinales, sociales, professionnelles..., devient membre d'un gouvernement, il cesse d'être de la société civile pour devenir un acteur gouvernemental appartenant à la catégorie des acteurs étatiques.

Ce n'est pas parce que, pour leur compétence, des cadres de la BCEAO deviennent membres d'un gouvernement que du coup, ils représentent la BCEAO dans ce gouvernement.

Largement répandu depuis que des acteurs reconnus militants de premier plan de la société civile se sont retrouvés membres du gouvernement en reconnaissance du rôle qu'ils auraient joué pour l'arrivée au pouvoir d'un Chef d'Etat ou de leur compétence particulière, l'idée de ministre représentant de la société civile a semé beaucoup de confusion et pourrait être à la base de nombreuses déviations suicidaires pour la démocratie.

Dans la catégorisation des acteurs nationaux du développement, reconnue à travers plusieurs traités et accords dont notamment l'Accord de Cotonou, les institutions de la république et leurs membres notamment le gouvernement font parties intégrantes et exclusives de la catégorie des acteurs étatiques en face de laquelle on a les acteurs non étatiques qui regroupent le secteur privé, les organisations socioprofessionnelles y compris les syndicats et la société civile sous toutes ses formes.

En marquant ces vingt (20) années d'existence par l'organisation d'un colloque sur le thème « Société civile et pouvoir politique : complémentarité, subsidiarité ou tremplin », le Centre Africa Obota, s'inspirant de l'expérience de certains pays comme l'Allemagne a relancé le débat que d'aucuns croyaient avoir clôturé avec l'adoption de la Charte des organisations de la société civile au Bénin.

Cette charte a précisé les limites éthiques à observer pour éviter tout conflit d'intérêt et tout amalgame lors du passage de l'engagement citoyen à l'engagement politique.

La société civile peut être un tremplin pour l'accession au pouvoir politique. Mais dès lors qu'on y accède, il urge de faire la démarcation entre la fonction politique et la position d'acteur de la société civile qu'on était. S'il est vrai qu'un arbitre peut devenir joueur et vis versa, il est inconcevable, malsain voire impossible qu'au même moment ou dans le même match une personne puisse jouer les deux rôles à la fois.

La nécessité d'une clarification des rôles et d'une transparence dans le passage d'un camp à un autre ne se pose pas seulement entre la société civile et l'espace politique, mais également entre la société civile et le secteur privé marchand pour éviter toute concurrence déloyale.

La confusion qui commence par s'entretenir à travers le comportement de certains acteurs de la société civile, risque à terme d'entacher la crédibilité reconnue à la société civile dont la mission et le rôle pourraient se confondre à ceux de l'espace politique ou du secteur privé marchand.

Lorsque des citoyens s'associent pour mettre ensemble leurs épargnes et pour les mettre à la disposition d'autres citoyens sous formes de crédits moyennant intérêts et qu'à la fin de l'année chaque membre est rétribué au prorata de sa mise est on toujours dans la logique de la société civile quand bien même il s'agirait de personnes ayant évoqué la loi 1901 pour se mettre ensemble ?

Lorsqu'on évoque la loi 1901 pour mettre en place une ONG mais dont l'essentiel de l'action dite citoyenne se résume l'exercice d'activités à caractère économique ou commercial (Hôtellerie, bureau d'études, Centre de santé, école, production et vente de biens divers...) à prix coûtant et en concurrence déloyale apparente avec des entreprises privées du secteur marchand, est-on toujours dans la dynamique de l'engagement citoyen non lucratif qui fonde la société civile ?

Au Bénin, il est reconnu que les organisations sociales de la chefferie traditionnelle, des religions et les associations de développement sont de la société civile. Mais lorsque certains leaders de ces structures les transforment en organisations d'appui au pouvoir ou aux partis politiques, avec pour activité essentielle l'organisation des meetings et marches de soutien politiques en complément ou en concurrence avec les partis politiques ; est-on toujours dans la logique de la société civile au sens des réalités du Bénin où la Constitution

reconnaît que ce sont les partis politiques qui animent la vie politique ?

Les exemples sont légions pour inviter les acteurs se réclamant de la société civile à faire preuve de discernement pour se fixer des limites d'action et des normes éthiques qui valorisent leur contribution au développement.

La mise en application effective de la charte des organisations de la société civile reste demeure une des portes de consensus pour asseoir et consolider la crédibilité de la société civile en tenant compte des réalités du Bénin.

### **Article 3**

#### **Signature des APE : Peut-être en 2010**

**La signature de l'Accord de partenariat économique (Ape) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne initialement fixée au 31 décembre 2007, reportée au 30 juin 2009 puis au 31 octobre 2009 n'a pas eu lieu jusqu'à présent. Une quatrième échéance est attendue en 2010 : peut être la dernière.**

La signature de l'accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne n'a toujours pas eu lieu faute de consensus entre les deux parties en négociation sur l'essentiel de ce qui constitue un accord commercial régional.

Alors qu'au 31 juin 2009, la signature des accords était reportée pour une troisième échéance au 31 octobre 2009, les négociateurs des deux régions ont conclu à nouveau à l'impossibilité de signer un accord le 31 octobre 2009.

De sources concordantes, il ressort que « tous les ingrédients sont mis en place pour que la signature de l'APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne n'intervienne qu'en 2010 ».

Aujourd'hui, les points divergences entre les deux parties sont pratiquement identiques à celles relevées il y a environ six mois. Les réunions techniques qui ont suivi la rencontre des négociateurs en chef n'ont pas permis jusque là d'aplanir les divergences entre les deux parties en négociation sur certaines questions majeures tels que l'offre d'accès au marché, le contenu du texte d'accord et les mesures d'accompagnement.

A en croire les négociateurs, les points de divergences majeures qui subsistent entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union européenne porteront notamment sur le degré d'ouverture du marché, la durée de la période de transition, la prise en compte ou non des prélèvements communautaires dans le démantèlement tarifaire, la prise en compte ou non de la clause de la Nation la plus favorisée dans le texte de l'accord et le financement des mesures d'accompagnement.

Pendant que l'Afrique de l'Ouest estime compatible aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et conforme à son besoin développement, une libéralisation limitée à 60% des lignes tarifaires avec une période de mise en oeuvre

de 25 ans ; l'Europe réclame une libéralisation d'au moins 80% des lignes tarifaires sur période de 15 ans au maximum.

Le paraphe et la signature des accords intérimaires par le Ghana et la Côte d'Ivoire avaient mis la région Afrique de l'Ouest sous pression l'obligeant à accélérer les travaux pour parvenir à la conclusion d'un APE global avec l'Union européenne au plus tard le 30 juin 2009 pour préserver les acquis de l'intégration régionale.

Bien que la Côte d'Ivoire ait signé et notifié à l'Omc un accord commercial régional avec l'Union européenne, le contexte électoral actuel de ce pays n'est propice à la mise en oeuvre efficiente d'un tel accord.

« Ce n'est pas au moment où le pays se trouve dans une phase ultime de sortie de guerre avec une élection présidentielle à grands enjeux, que l'Union européenne s'offrirait le vilain plaisir de lui mettre la pression pour la mise en oeuvre d'un accord qui lui mettrait au dos les pays de la région Afrique de l'Ouest » ironise très souvent Docteur Eliane Ekra une des porte-parole de la société civile ivoirienne dans le cadre des négociations APE.

De même, à en croire plusieurs observateurs, les ardeurs et la détermination du Ghana pour la signature d'un APE intérimaire avec la Communauté européenne se sont quelque peu émoussés depuis l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe à Accra.

Du côté de l'Europe, le changement de son équipe de négociation à près des 2/3, en croire Cheikh Tidiane Coordonnateur de la plate-forme des acteurs de la société civile d'Afrique de l'Ouest (Pascoa), pourrait expliquer aussi le fait que la Communauté européenne n'ait pas été particulièrement insistante sur le respect du délai d'octobre. Cela pourrait être une option pour laisser à ses nouveaux négociateurs le temps de maîtriser les dossiers avant de poursuivre.

### **Peut-être un compromis**

Sans vouloir l'analyser comme une décision de négociation, les experts reconnaissent de plus en plus, qu'en l'absence d'une compromission politique de haut niveau, le temps qui sépare de la fin de l'année 2009 ne suffirait pas pour terminer les travaux et parvenir à un compromis satisfaisant pour tous sur l'offre d'accès au marché.

Même la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC) de la Cedeao avec une cinquième bande au taux de 35%, envisagée par les acteurs comme préalable à la conclusion d'un Ape optimal, nécessite une nouvelle catégorisation des lignes tarifaires pour laquelle la région n'est pas encore parvenue à un compromis accepté de tous.

*« Les négociateurs en chef des deux régions sont obligés de prendre acte de la non signature de l'APE au 31 octobre 2009 et de proposer un nouveau calendrier ainsi qu'une démarche pour la suite », a commenté Siméon Tundé Dossou, Président en*

exercice de la Plate-forme béninoise de la société civile (Pascib) et point focal francophone du Groupe de travail des syndicats de l'Afrique de l'Ouest sur le commerce et le développement (RAK).

A en croire le Secrétaire exécutif de Social Watch Bénin, M. Dieudonné Houinsou, les APE constituent un dossier très délicat et « *cette délicatesse se traduit par le fait que la signature de ces accords soit toujours reportée* ». La première impression que j'ai, a-t-il déclaré, « *c'est tout comme si le pot de terre que constitue la région Acp voudrait se mettre à côté du pot de fer que constitue l'Union européenne* ». « *Je crois que nous n'avons une beaucoup chance de réussir vu la grande différence entre ces Etats de l' UE et ceux des ACP* ».

Pour la Présidente de l'Ong Femme et Famille Mme Moustapha Naimatou ATITA, « ... il faut alors que les Africains prennent conscience et se prennent en charge....Les terres de l'Afrique sont propices pour l'agriculture, nous avons de braves femmes et nous travaillons beaucoup. Pourquoi ne pas alors nous battre pour trouver nous même des moyens pour prouver à l'Occident que nous sommes dignes de respect ? ».

La Directrice Exécutive de l'Ong Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement de la Femme au Bénin, Mme Pierrette Déguénon a déclaré quant à elle que : « Si par exemple on signe l'accord et que tout est libéralisé, ce sont les femmes qui seraient les plus perdantes, l'Etat ne pourra plus percevoir des frais de douanes sur les produits en provenance de l'Europe et ce fragilisera davantage nos économies, il y a matière à s'inquiéter. Nous devons nous préparer car nous sommes en position de faiblesse et ces accords seront signés d'une manière ou d'une autre ».

Déjà, une série de travaux sont prévus en Afrique de l'Ouest et doit déboucher sur une réunion du Comité ministériel de suivi et une autre session de négociation (experts, hauts fonctionnaires et négociateurs en chef) dans ce mois de novembre 2009. Peut-être que les différents scénarios pourront faire l'objet de discussion afin qu'officiellement chacun sache à quoi s'en tenir par rapport aux prochaines échéances de négociations.

### **Le scénario utopique se poursuit**

Au cours du premier semestre de l'année 2009, la Friedrich Ebert Stiftung et le South Center ont conduit un processus d'analyse d'experts qui a débouché sur l'élaboration de quatre scénarios possibles de conclusion des négociations d'APE en Afrique de l'Ouest.

Pour le Coordonnateur de la Dynamique des organisations de la société civile d'Afrique francophone (OSCAF), M. Aurélien Atidéglà, le scénario « *Pas d'Ape régional et pas d'Ape intérimaire* », en dépit de son faible degré de plausibilité, est celui qui continue d'avoir pion sur rue.

Pour les trois derniers mois 2009, selon beaucoup de négociateurs ouest africains,

les regards sont plus tournés vers Genève où se tient fin novembre et début décembre 2009 la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (Omc) pour tenter de sortir le cycle de Doha de l'impasse.

#### Article 4

### **Fédération nationale des parents d'élèves et d'étudiants du Bénin**

#### **Epiphane Azon élu président de la FENAPEB**

**Le trésorier général de la Pascib, M. Epiphane Azon, représentant les parents d'élèves au sein de la plate-forme, est élu Président de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves et d'étudiants du Bénin (FENAPEB). C'était lors de la quatrième assemblée générale statutaire de la fédération, tenue les 23 et 24 octobre 2009 dans les locaux du lycée technique Coulibaly de Cotonou (Bénin). Monsieur Epiphane Azon est élu pour un mandat de trois ans.**

Après plusieurs années de léthargie, la Fédération nationale des associations de parents d'élèves et d'étudiants du Bénin (FENAPEB) amorce un nouveau départ.

Décidés à redonner un nouveau souffle à la FENAPEB, les délégués à la 4<sup>ème</sup> assemblée générale ont de façon unanime pris l'engagement de remettre leur institution sur orbite.

Déjà, le nouveau bureau élu se donne pour missions prioritaires le toilettage des textes de la FENAPEB pour l'accommoder aux réalités et exigences actuelles.

De même poursuit M. Azon, le bureau s'attellera à maintenir le dialogue avec tous les acteurs du système éducatif. En tant que médiateur potentiel du secteur de l'éducation, la FENAPEB aux dires de M. Azon entend jouer entièrement son rôle afin d'aplanir les points de divergences entre les syndicats et le gouvernement.

Pour mener à bien le planning d'activités du bureau, le président élu promet de travailler à la diversification des partenaires de la FENAPEB afin de soulager le ministère de l'enseignement primaire qui de tout temps a toujours soutenu le mouvement associatif des parents d'élèves.

Signalons que les travaux de la 4<sup>ème</sup> assemblée générale statutaire de la FENAPEB a reçu le soutien de la Fédération africaine des associations des parents d'élèves et d'étudiants (FAPE).

#### Article 5

### **Nouvelles adhésions à la PASCIB : CAO et Social watch dans le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou**

Le cercle de la Plate forme des acteurs de la société civile du Bénin (PASCIB) s'est agrandi. Dorénavant, le Centre afrika obota (CAO) et Social watch font partie

intégrante de la PASCIB. L'entrée de ces deux composantes, chevilles ouvrières du mouvement associatif béninois symbolise leur adhésion au combat de la plate forme pour l'implication des acteurs de la société civile à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou.

En adhérant à la Pascib, les réseaux CAO et Social watch donnent la main aux autres composantes de la plate-forme pour la mise en œuvre plus judicieuse des dispositions de l'accord de Cotonou.

Signé le 23 Juin 2000 à Cotonou, l'Accord de Cotonou est le cadre juridique de la coopération entre les Etats du groupe Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP) et la Communauté européenne. Il fait suite aux conventions de Lomé avec pour une des innovations majeurs : la prise en compte des acteurs non étatiques comme partenaires à part entière dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques, programmes et projets dans le cadre de la coopération ACP-UE.

L'accord repose sur trois piliers essentiels et s'articule autour de cinq priorités que sont : la lutte contre la pauvreté, l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération économique et commercial, le renforcement de la dimension politique, l'ouverture du partenariat aux acteurs non étatiques en particulier la société civile, et l'amélioration de la coopération financière.

Ainsi que cela peut s'apercevoir, l'accord de Cotonou reconnaît la société civile (sous toutes formes et selon les réalités de chaque pays) et impose aux acteurs de ladite société civile une structuration qui assure à tous une participation libre, légitime, démocratique et transparente au processus de développement.

Le Centre afrika Obota et Social watch deux acteurs non négligeables du mouvement associatif au Bénin en adhérant à la Pascib devront s'approprier les enjeux de l'accord de Cotonou. Désormais au sein de la Pascib, les deux nouveaux membres chacun dans son domaine d'activité devront contribuer à accroître la crédibilité et l'efficacité de la participation des organisations de la société civile à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou.

Comme d'autres composantes de la Pascib, Centre afrika Obota et Social watch sont des espaces d'engagement citoyen libre pour le contrôle de l'action publique.

Le réseau Social watch, en tant qu'espace de vigie citoyenne au Bénin œuvre actuellement au Bénin au suivi des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à travers deux instruments de politique économique : la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP) et le Budget général de l'Etat. Il développe également des initiatives de contrôle citoyen au niveau de certaines communes du Bénin.

Le Centre afrika Obota a excellé depuis une vingtaine d'année dans le domaine de l'éducation civique et la consolidation de la démocratie et a prouvé sa capacité à organiser la participation libre, démocratique et transparente des organisations de la société civile aux processus électoraux et à la prévention de la paix. L'éthique et la

bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques constituent des points d'encrage de ses actions citoyennes.

## Article 6

### **Uemoa : Les réformes et l'intégration régionale quinze ans après**

**Depuis que le franc Cfa rythme la vie économique dans ce qu'on appelait « Afrique occidentale française » et mieux encore, depuis la création de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), ses pays membres sont astreints à mettre en œuvre des critères de convergence économique et des réformes économiques qui, quinze ans après sont peu connus des populations.**

Il serait hasardeux de pratiquer la politique de l'autruche à cette étape de la vie de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). En effet, il apparaît impératif d'évaluer les réformes engagées depuis quinze ans dans le cadre des politiques d'intégration afin de repartir sur de nouvelles bases.

Une réforme inconnue des acteurs, potentiels bénéficiaires de celle-ci, ne peut atteindre ses objectifs. Lorsqu'on instaure par exemple le Tarif extérieur commun (Tec) et que les opérateurs économiques, dont les activités sont directement concernées, subissent d'abord les contrecoups de la réforme avant d'en avoir des informations, il y a certainement quelque chose à corriger.

Lorsqu'une réforme est méconnue ou mal connue des acteurs essentiels, il est évident qu'elle ne s'applique pas convenablement. A titre d'exemple, selon une directive de l'Union, les étudiants ressortissants de l'espace Uemoa doivent être traités sans discrimination dans toutes les universités publiques de l'espace. Mais à la réalité, cette réforme ne s'applique pas. Les recteurs d'université attendent d'être assurés de se faire rembourser le manque à gagner qu'engendre la mise en œuvre de cette directive. Là, il ne s'agit pas forcément d'un manque d'information, mais plutôt d'une absence de mesures d'accompagnement indispensables à la mise en œuvre de ladite réforme.

Dans ce registre également, les exemples sont multiples et montrent que pour nombre de politiques de convergence engagées à l'échelle de l'Uemoa, il y a une insuffisance ou parfois absence de réformes nationales dans les différents Etats membres de l'Union. Toute chose qui ne favorise pas l'appropriation des politiques de convergence en vue de leur application efficiente. En 2008 un avocat béninois se plaignait en pleine conférence de presse des difficultés qu'il avait à installer un cabinet dans un pays de l'Uemoa frontalier au Bénin. Pourtant, des directives de l'Uemoa, adoptées par les chefs d'Etat, le lui permettent.

Il ne s'agit pas d'un luxe que de souhaiter qu'à l'occasion de ses quinze ans d'existence, l'Uemoa engage une « réforme de ses réformes » si la réduction de la pauvreté est effectivement l'objectif final des politiques d'intégration. Le cadre idéal

qu'offre la tenue en décembre 2009 du colloque de Ouagadougou sur « Intégration régionale et stratégie régionale de réduction de la pauvreté » devrait être saisi par les différents acteurs impliqués, au premier chef les décideurs, pour une bonne analyse de la situation en vue du changement qualitatif qui s'impose.

## Article 7

# De la Commission de Cedeao au Secrétariat ACP

## **Ibn Chambas Secrétaire général des ACP pour 5 ans**

**Le Docteur Ibn Chambas, précédemment Président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), devient depuis le mardi 17 novembre 2009, le Secrétaire général du Groupe des pays d'Afrique Caribes et Pacifique (ACP) pour un mandat de cinq ans.**

Le Conseil des ministres du Groupe des pays ACP a pris cette décision le mardi 17 novembre 2009 à Bruxelles (Belgique) lors de sa 90<sup>ème</sup> session. A la candidature à ce poste, le Président de la Commission de la Cedeao, en tant que ressortissant du Ghana était en lice avec deux autres ouest-africains ressortissants du Cap-Vert et de la Gambie.

En tant que Président de la Commission de la Cedeao, Dr Ibn Chambas a conduit ces dernières années les négociations d'accord de partenariat économique (APE) pour le compte de la région Afrique de l'Ouest.

Sous son mandat à la Cedeao, plusieurs réformes majeures ont été entreprises sous l'autorité de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements. On peut citer entre autres : les travaux dans le cadre des négociations APE, la mise en place en cours d'un Tarif extérieur commun (TEC) pour la Cedeao, l'adoption et l'opérationnalisation d'une vision communautaire de développement (vision 2020) avec la mise en chantier du Programme communautaire de développement (PCD) et la signature toute récente d'un pacte régional pour la mise en œuvre de la politique agricole commune (Ecowap) à travers le financement du programme régional d'investissement agricole (PRIA).

Il quitte la tête de la Commission de la Cedeao à un moment où les négociations commerciales entre l'Union européenne et la région Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, se trouvent quelque peu dans l'impasse.

Aujourd'hui, les points de divergences entre les deux parties sont pratiquement identiques à celles relevées il y a quelques mois et qui avaient motivé le report de la signature. Les dernières réunions techniques qui ont suivi la rencontre des négociateurs en chef n'ont pas permis jusque là d'aplanir les divergences entre les deux parties sur certaines questions majeures tels que l'offre d'accès au marché, le contenu du texte d'accord et les mesures d'accompagnement.

Passer de la tête d'une région ACP à la tête de tout le groupe ACP, c'est certes une promotion pour l'intéressé, une victoire pour les diplomates ouest-africains, une bonne nouvelle peut-être pour les populations ; mais certaines interrogations majeures subsistent.

Quelle sera l'alternance à la tête de la Commission de Cedeao ? Peut-on s'assurer que son successeur à la tête de la Commission de la Cedeao parviendra à régler les problèmes de gouvernance interne et satisfaire les besoins de cohérence de politique qui se posent au sein de la Cedeao, entre la Cedeao et l'Uemoa, et entre la Commission de la Cedeao et les Etats membres ? Wait and see ...

De même à la tête du Secrétariat du Groupe ACP, Dr Ibn Chambas aura la lourde tâche de conduire les négociations au nom du groupe dans le cadre des relations ACP-UE et dans le cadre du système commercial multilatéral. L'érosion des préférences et la défense des intérêts spécifiques des pays constituent les tous premiers dossiers qui attendent le nouveaux Secrétaire général des ACP.

Déjà, les regards sont tournés vers Genève où se tiendra du 29 novembre au 02 décembre 2009 la conférence ministérielle de l'Omc pour tenter de sortir le cycle de Doha de l'impasse. Sait-on jamais... C'est peut-être l'oiseau rare qu'il faut pour améliorer les prises de position et la visibilité du Groupe ACP sur la scène économique internationale.

## Article 8

### **Face à la crise économique : La PASCiB exige la réduction de la taille du Gouvernement**

**Dans un mémorandum rendu public à l'occasion de la quatrième édition des journées des organisations de la société civile du Bénin sur la crise économique et les enjeux de mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, la Plate-forme des acteurs de la société civile au Bénin (PASCiB) recommande une série de mesures dont la réduction de la taille de l'équipe gouvernementale.**

En réponse à la crise économique et financière internationale, les organisations membres de la plate-forme exigent des efforts remarquables de diminution du train de vie de l'Etat, à travers les mesures suivantes:

- réduction à la baisse du nombre de ministères (20 au plus);
- réduction de la taille et du budget de fonctionnement des cabinets de la Président de la république, des ministres du gouvernement, des présidents des institutions de la république;
- réduction des primes et indemnités accordées aux autorités politiques et membres des institutions de la république;
- augmentation dans le budget de la part des investissements destinés aux secteurs prioritaires (agriculture, infrastructures routières et secteurs sociaux);

- respect des engagements et priorités retenues dans le cadre de l'exercice de programmation y compris par la mobilisation ressources additionnelles pour prendre compte les implications de la crise économique

Dans le cadre de la quatrième édition des journées de la société civile au Bénin (tenue du 19 au 21 octobre 2009), la Plate-forme des acteurs de la société civile (PASCiB) appuyée par la Friedrich Ebert Stiftung (FES), a organisé à Cotonou une série d'activités sur les enjeux actuels de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou que sont notamment :

- les négociations commerciales en cours entre l'Afrique de l'ouest et l'Union européenne ;
- la revue à mi parcours de coopération financière et du programme indicatif national (PIN) dans cadre du 10<sup>ème</sup> FED
- la gouvernance économique nationale et l'utilisation efficace des ressources publiques

Globalement, il ressort des travaux que les organisations de la société civile du Bénin refusent d'être de simples enjoliveurs de prise de décision et dénoncent le recul du dialogue entre les acteurs dans le cadre de la revue à mi-parcours du 10<sup>ème</sup> FED qui vient de s'achever.